



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-quatre,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 11 décembre 2024 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2024-25

Date de convocation : le 05 décembre 2024,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS :

M. Philippe GREFFIER donne procuration à M. Patrick MAUGARD,
Mme Elisabeth ESCAFRE donne procuration à Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

OBJET :
TARIFS DES REPAS AU 1^{ER}
JANVIER 2025 –
RESTAURATION
COLLECTIVE RESIDENCE
PIERRE ESTEVE ET
PERSONNEL COMMUNAL

ABSENTE : Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique CARPENTIER.

Dans le cadre du marché de délégation de service public pour la restauration collective attribuée à API, une augmentation contractuelle du coût des repas est prévue le 1er janvier 2025.

Par conséquent, au vu du contexte budgétaire actuel, le prix des repas proposé aux résidents de la Résidence Pierre Estève ainsi qu'au personnel de la commune sera impacté par cette hausse. L'augmentation du prix du repas selon le même pourcentage d'augmentation que celui effectuée par le prestataire, soit 1,80 %, vous est proposé.

Pour rappel, les tarifs sociaux correspondent au reste à charge financier qui incombent aux résidents bénéficiant d'un plan d'aide social (APA, ASG...) du Conseil Départemental ou des caisses de retraite.

Monsieur le Président vous propose, à compter du 1^{er} janvier 2025, de fixer le montant du prix des repas pour la résidence Pierre Estève et le personnel de la commune selon la tarification ci-dessous :

Catégorie d'usagers	Part usager au 01/01/2024	Part usager au 01/01/2025
Tarif social 1	3,35 €	3,40 €
Tarif social 2	4,45 €	4,55 €
Tarif social 3	5,60 €	5,70 €
Plein tarif (table, domicile, dimanche)	7,55 €	7,70 €
Repas du soir	6,05 €	6,20€
Personnel communal	7,25 €	7,40 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE d'acter, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des repas pour la résidence Pierre Estève et le personnel de la commune selon la tarification ci-dessus.

PRECISE que les recettes seront encaissées sur la régie correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 11 Décembre 2024

Le Président,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

Et par publication le :

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20241211-DB202425-DE
Reçu le 18/12/2024